

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

Cudrefin

Reponses aux questions faites au légent de la Commune de Cudrefin, District d'Avenches, Canton de Fribourg

C'est une ancienne petite Ville

e

C'est une Commune conjointement avec Montet

Paroisse de Montet, Agence de Cudrefin

Il y a deux maisons ou fermes, l'une à 1/4 quart d'heure, nommée la Saug, l'autre sur la prairie à 20 minutes.

RELATIONS PERSONNELLES

11. Noms

a. On a établi depuis ici le Rapport de la quelle manière?

b. Donnez

c. Son nom

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Chamartin à 40 minutes, Mur $\frac{3}{4}$ d'heure & Kallaman
desus autant.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

La lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe & le chant
des psaumes.

On tient trois & demi le matin, deux heures et demi
l'après midi en hyver, excepté le jedy & le ven'dy après
midi. En été, une lieue le matin.

Le catéchisme d'Osterwald, les psaumes
& la grammaire française.

On a observé jusqu'ici le code Ecclésiastique
de l'ancien régime.

Il y a la palette, les passages & ceux qui lient
apertô librô.

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

b. D'où est-il? De Lutry près Lausanne

c. Son nom

Lorsqu'il y avoit vacance, on la faisoit publier & fixoit
en même temps le jour de l'examen, les aspirants étant
examinés par le pasteur du lieu, en présence
des Proposés, on faisoit la nomination, & confirmée
de suite par le Conseil.

S. Piccard, fils du Ministre Piccard
en son vivant pasteur à Thiérens sur Moudon.

(3)

d. Son âge.

age de 48 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Charge de 7 enfants.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Exercant cette Vocation il y a 18 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Grandson, Chateaudoux, Suens, sepe a suresin, y l'étudioit pour le Ministère, à la mort de son pere.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Il n'a d'autre état que celui d'instituteur.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il y en a dans le moment 63. enfans.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Les quels se réduisent a deux ou trois plus ou moins.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Chenevier d'environ une mesure de semence & un jardin de quelques Carraux.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

80 francs. Le chenevier 50 francs le jardin

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y qu'une chambre d'écrite.
dans un bâtiment public

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

La commune loue une Maison p. le logement du teq. il y avoit cependant un collège autrefois, que le public loue pour une Fabrique

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune est chargée de la Maintenance de la chambre d'écrite

(4)

15°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le tout peut se monter, à 15 louis.
 Il n'a pas la moitié de bois pour
 son ménage pour deux fournisseurs
 & le foyer.*

*Cudrefin 21. Mars 1799. pour
 l'absence de l'Agent National, O. Freyraud.*

*Quatre sacs de froment, six sacs de bled, 11 sacs
 Avoine mesure de Venches, 48 francs en argent.*

Quatre charo de bois de sapin, & 200 fagots.

De censés directes.

6 francs - 16 sols

RAPPORTS ECONOMIQUES

- 1°. Biens & fonds de chaque école.
- 2°. Quelle est la nature de ces biens & fonds?
- 3°. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des paroisses?
- 4°. Prix de l'école; payé-t-on pour être admis, combien?
- 5°. Bâtiments de l'école.
- 6°. Quel est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- 7°. Il y a-t-il une chambre pour l'école, dans quel bâtiment?
- 8°. Au défaut d'un droit public défini l'école, l'instituteur loue-t-il pour son logement, & à quel prix?
- 9°. Qui est chargé de la maintenance de l'école ou de son entretien?

Monsieur. Pour les Rapports de la Direction de l'Instruction publique pour le présent.